87

CITELIS 12

IRISBUS France

Description du véhicule PS09D1

L – 0058 – 01 - 07
du 27 juin 2006

0 GÉNÉRALITÉS

0.1 Constructeur : IVECO France
1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX
0.3 Marque : IRISBUS
0.4 Désignation commerciale : Citelis 12
0.5 Catégorie internationale : M3
0.6 Genre : T.C.P
0.7 Type : PS09D1
Variante(s) : /
Version(s): 6S - 6R
pour la définition des versions, voir la codification de portes au point 8.5.1
6S : 3 portes : 2-2-2
6R : 2 portes : 0-2R-2
0.7.1. Décodage des TVV : /
0.8 Puissance administrative : 21 CV

1. CONSTITUTION GÉNÉRALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues :
2 essieux - 2 roues Avant - 4 Roues Arrière en monte jumelée
1.1.1 Emplacement des roues motrices : Arrière.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : Avant.
1.2 Dimensions des pneumatiques :
AV et AR : 275/70 R 22,5 — 148 / 145 J ou indices charge / vitesse supérieur.
* Application du coefficient de 1,15 prévu à l'annexe 4 de la directive 92/23 CE relative aux pneumatiques.
1.3 Constitution du châssis : Longerons et traverses en tôle d'acier.
1.4 Emplacement et disposition du moteur : En arrière de l'essieu Arrière, monté transversalement.
1.5 Emplacement de la cabine de conduite : Poste de conduite avancé côté gauche

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière

2.1 Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) : 19 000
2.2 Masse en charge maxi ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) : Néant
2.4 Masse en charge techniquement admissible : 19 000
2.5 Charges maximales admissibles :
2.5.1 Sur essieu 1 : 7 245
2.5.2 Sur essieu 2 : 13 000
2.6 Voie avant : 2,087
2.7 Voie arrière : 1,869
2.8 Empattement : 6,120

Véhicules livrés carrossés aménagés

2.9 Poids à vide du véhicule en ordre de marche (valeurs mini du freinage) :
(ces poids augmentent en fonction des options d'équipement et de l'aménagement ; voir certificat de Conformité - point G1).

2.9.0	Total :	11 300
2.9.1	Sur l'essieu 1 :	3 518
2.9.2	Sur l'essieu 2 :	7 782
2.10	Porte à faux avant :	2,710
2.11	Porte-à-faux arrière :	3,160
2.12	Longueur hors tout :	11,990
2.13	Largeur hors tout :	2,500

3 MOTEUR

3.1 Dénomination du type : F2BE3682 -*-
3.1.1 Marque : IVECO ou IVECO MOTORS
3.1.2 Marquage moteur : F2BE3682_*_
3.2. Description générale :
3.2.1 Genre : Moteur thermique
3.2.2 Principe de fonctionnement : Moteur à combustion interne, pistons à mouvement alternatif et vilebrequin, suralimentation par turbocompresseur entraîné par gaz d'échappement, avec échangeur.
3.2.3 Suralimentation : Turbocompresseur
3.2.4 Dispositif anti pollution : oui
SCR (Selective Catalytic Reduction) : Système de réduction des gaz polluants utilisant l'urée comme catalyseur (AdBlue) ou
SCRT (Continous Regeneration Trap) : Système utilisant en plus de l'urée un filtre à particule

Moteur	SCR	SCRT
F2BE3682 D*P	X	
F2BE3682 D*M	X	
F2BE3682 D*N		X
F2BE3682 C*P	X	
F2BE3682 C*M	X	
F2BE3682 C*N		X

3.3 Nombre et dispositions des cylindres : 6 en ligne
3.4 Cylindrée : 7 790 cm3
3.5 Rapport volumétrique de compression : 16 ± 0,8 / 1

		F2BE3682D*_	F2BE3682C*_
3.6	Puissance maximale (kW CEE) :	180	213
3.7	Régime de puissance maximale (tr / min) :	1850	2050
3.8	Couple maximal (mdaN CEE) :	110	110
3.9	Régime de couple maximal (tr / min) :	1040	1040
3.10	Régime de rotation maximal (tr / min) :	2000 ± 100	2250 ± 100

3.11 Carburant utilisé : Gazole

3.12 Réservoir: **de série**
3.12.1 De carburant :

	version 6S	version 6R
3.12.1.1 Emplacement :	**à droite devant l'essieu 2**	**à droite dans le porte-à-faux arrière**
3.12.1.2 Capacité (litres) :	**250 ou 300 en option**	**250 ou 300 en option**
3.12.1.3 Matériau :	**Plastique**	**Plastique**

3.12.2 D'urée

	version 6S	version 6R
3.12.2.1 Emplacement :	**à droite devant l'essieu 2**	**à droite dans le porte-à-faux arrière**
3.12.2.2 Capacité (litres) :	**60**	**60**
3.12.2.3 Matériau :	**Plastique**	**Plastique**

3.13 Mode d'alimentation du moteur : **Par injecteurs mécanique (injecteurs pompe)**
3.14 Type de filtre à air : **Sec**
3.15 Allumage : **Par compression**
3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : **24**
3.17 Dispositif d'antiparasitage : **Non concerné**
3.18 Refroidissement du moteur : **Par circulation d'eau**
3.19 Nombre de silencieux d'échappement : **1**

		F2BE3682D*_	F2BE3682C*_
3.20	Niveau sonore au point fixe :		
3.20.1	Valeur du niveau sonore (dBA) :		
	Sortie Latérale :	**84**	**84**
	Sortie Verticale :	**80**	**80**
3.20.2	Régime de rotation correspondant (tr / min) :	**1387**	**1538**

3.20.3 Position de la sortie échappement : **Sortie latérale Arrière gauche ou sortie verticale Pavillon arrière gauche**
3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption (moteur diesel) : **Sur plaque constructeur**
3.24 Classe environnementale :

0555*0578B avec moteurs F2BE3682D*P et F2BE3682 C*P
0555*0578D avec moteur F2BE3682D*M et F2BE3682 C*M
0555*0578H avec moteur F2BE3682D*N et F2BE3682 C*N

4 TRANSMISSION DU MOUVEMENT

4.1 Type de boîte de vitesses :
boîte I automatique à 4 rapports AV + 1 M. AR (VOITH 854.5), ou
boîte II automatique à 5 rapports AV + 1 M. AR (ZF 5 HP 502), ou
boîte III automatique à 6 rapports AV + 1 M. AR (ZF 6 HP 502).
4.1.1 Emplacement du levier de commande : **Sur tableau de bord**
4.2 Type d'embrayage : **convertisseur de couple intégré à la boite de vitesses**
4.3 Transmission du mouvement entre boîte de vitesses et roues par l'intermédiaire de :
4.3.1 **Renvoi conique accouplé à la boîte de vitesses.**
4.3.2 **Arbres à cardans entre renvoi conique et pont arrière.**
4.4 Démultiplication de la transmission :
4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) : **275/70 R 22,5 (2 916)**
4.4.2 Démultiplication et vitesses à 1 000 tours par minute, **avec le couple 1 / 5,742 :**
Boite I (Voith 854.5)

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 4,85		1 / 5,742 (20*36)	1 / 30,355	5,8
2ème	1 / 1,36		en option :	1 / 8,512	20,6
3ème	1 / 1,00	1 / 1,09	1 / 5,133 (23*37)	1 / 6,259	28
4ème	1 / 0,73		ou	1 / 4,569	38,1
AR	1 / 3,8		1 / 6,201 (18*35)	1 / 23,783	7,4

En option, Boîte II (ZF 5 HP 502):

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 3,43		1 / 5,742 (20*36)	1 / 19,104	9,2
2ème	1 / 2,01		en option :	1 / 11,195	15,6
3ème	1 / 1,42	1 / 0,97	1 / 5,133 (23*37)	1 / 7,909	22,2
4ème	1 / 1,00		ou	1 / 5,570	31,4
5ème	1 / 0,83		1 / 6,201 (18*35)	1 / 4,623	37,9
AR	1 / 4,84			1 / 26,958	6,5

En option, Boîte III (ZF 6 HP 502):

Combinaison des vitesses	Rapport de boîte	Renvoi d'angle	Rapport total du pont	Démultiplication totale	Vitesse à 1000 tr / min (en km / h)
1ère	1 / 3,43		1 / 6,201 (18*35)	1 / 19,104	9,2
2ème	1 / 2,01		en option :	1 / 11,195	15,6
3ème	1 / 1,42	1 / 0,97	1 / 5,742 (20*36)*	1 / 7,909	22,2
4ème	1 / 1,00			1 / 5,570	31,4
5ème	1 / 0,83			1 / 4,623	37 ,9
6ème	1 / 0,585			1 / 3,258	53,7
AR	1 / 4,84			1 / 26,958	6,5

Uniquement avec le moteur F2BE3682C

4.5 Vitesse maximale calculée : **123 km/h (au régime de rotation du moteur correspondant au régime de régulation à vide)**

4.6 Indicateur de vitesse : **Oui**

4.7 Compteur kilométrique : **Oui**

4.8 Chronotachygraphe : **En option**

4.9 Limiteur de vitesse : **Oui, pour les véhicules équipés d'une boite 6 HP 502. (Vitesse limitée à 90 Km/h pour raison technique).**

Autres véhicules limités par chaîne cinématique.

5 SUSPENSION

5.1 Avant : **Combiné coussins amortisseurs, 1 valve de nivellement, en option barre stabilisatrice.**

5.2 Arrière : **4 coussins pneumatiques, amortisseurs télescopiques, 2 valves de nivellement en option barre stabilisatrice.**

5.3 Suspension spécifique : **possibilité d'abaissement du véhicule, soit côté droit seul, soit côté gauche seul, soit totalement.**

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : **Écrou à billes, assistance hydraulique avec vérin intégré.**

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) : **21,20.**

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : **à transmission pneumatique, à deux circuits indépendants. Un robinet double commande :**
- les freins à disques ventilés de l'essieu 1
- les freins à disques ventilés de l'essieu 2.

7.2 Répartiteur de freinage : **Non**

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : **Le circuit de freinage de service est équipé d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues pilotant une régulation pneumatique de la force de freinage. Le système agit roue par roue. Un voyant d'alarme signale toute défaillance (système de catégorie 1). Le présent système est également conçu pour assurer l'antipatinage de roues (montage optionnel).**

7.3. Frein de secours : **assuré par le frein de stationnement.**

7.4. Frein de stationnement : **Commande manuelle agissant sur les cylindres à ressort de l'essieu 2 et provoquant leur verrouillage mécanique.**

7.4.1 Frein de point d'arrêt : **à commande électropneumatique, agissant sur le frein de service de l'essieu 2.**

7.5. Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : **Pneumatique**

7.5.2 Frein de secours : **Mécanique par ressorts**

7.5.3 Frein de stationnement : **Mécanique par ressorts**

7.5.4 Frein de point d'arrêt : **Pneumatique**

7.6. Assistance des freins : **sans objet**

7.7. Réservoir d'énergie : **5 ou 6 réservoirs d'air comprimé :**
- 1 de 30 l pour essieu 1
- 2 de 15 l pour essieu 2
- 1 de 20 l + 1 de 15 l pour servitudes + en option 1 de 15L pour le dispositif de desserrage auxiliaire du frein de stationnement.

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : **1 signal optique au tableau de bord et / ou 1 signal acoustique continu fonctionnant moteur tournant.**

7.7.2. Paramètre mesuré pour l'alarme : **Baisse de pression d'air**

7.7.3. Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : **Mise sous tension par contacteur sur tableau de bord**

7.8. Types de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : **A disques**

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : **A disques**

7.8.2 Frein de secours : **A disques**

7.8.3 Frein de stationnement : **A disques**

7.9 Dispositif ralentisseur :

7.9.1 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II : **Non concerné**

7.9.2 Dispositif ralentisseur additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : **Néant**

7.9.3 Dispositif ralentisseur permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : **combiné et hydraulique, incorporé à la boîte de vitesses. Sur demande : commande manuelle au poste de conduite.**

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : **Non**

8 CARROSSERIE

(Voir codification des portes 2-2-2 et 0-2R-2 au point 8.5.1)

La pente maximale du plancher au voisinage de l'essieu 2 (article 5b - 3ème alinéa) a fait l'objet d'une dérogation du Ministère des Transports accordée le 25 juillet 2001.

8.1 Carrosserie : **Autobus**

8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes :
Climatisation, double vitrage.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie :

8.2.1 Nature : **ossature métallique en profilés et tôles d'aciers soudées, habillés extérieurement par panneaux de tôle et panneaux stratifiés. Pavillon et parois intérieures garnis en matériaux plastiques.**
Plancher en contreplaqué avec revêtement de sol.

8.3 Nombre de places

8.3.1 Aménagements types déterminés selon les prescriptions de **l'arrêté Ministériel du 2 juillet 1982 modifié** relatif **au transport en commun de personnes.**

8.3.2 Fourchette des aménagements: véhicules 3 portes doubles **(2-2-2).** (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	41	66	107	8,25
MAXI capacité	23	99	122	12,37
MINI passagers assis (2)	23	99	122	12,37

(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ».

(2) Obligation sur la position des places assises : toutes les implantations doivent comporter **au minimum 23 places assises**, conducteur compris. (S_0= 21m^2)

NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans les fourchettes ci-dessus décrite -respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.

8.3.3 Fourchette des aménagements : véhicules 2 portes doubles **(0-2R-2)** (1)

Implantation	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout
MAXI passagers assis	46	56	102	7,00
MAXI capacité	29	89	118	11,26
MINI passagers assis (2)	23	92	115	12,10

(1) en option, le véhicule peut être équipé d'un poste de conduite anti-agression « type RATP ». **Dans ce cas, lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, le nombre de voyageurs est limité à 95 quel que soit l'aménagement.**

(2) Obligation sur le nombre de places assises : toutes les implantations doivent comporter **au minimum 23 places assises**, conducteur compris. (S_0= 21m^2)

NOTA IMPORTANT : Toutes les variantes comprises dans la fourchette ci-dessus décrite respectent le P.T.A.C. et la répartition des charges maximales admissibles sur les essieux.

8.3.4 Aménagements types :

Implantation N°	Places assises y compris le conducteur	Places debout	TOTAL	Surface (m^2) pour voyageurs debout	Portes doubles de service
1-	25	96	121	12,30	3 (2-2-2)
2-	33	80	113	10,00	3 (2-2-2)
3-	29	89	118	11,26	2 (0-2R-2)
4-	38	69	107	8,62	2 (0-2R-2)

8.4 Sièges : 1 siège conducteur.

8.4.1 Sièges voyageurs : suivant aménagement ou fourchette.

8.4.2 Équipements particuliers en option [voir attestation d'équipement] :

8.4.2.1 Sièges à assises relevables : dos à la paroi ou face à la route ou dos à la route, sur la (les) plate forme(s). L'utilisation d'un siège à assise relevable minore le nombre de place debout de 2 unités

8.4.2.2 Poste de conduite anti-agression « type RATP ».

8.4.2.3 Aménagement permettant l'accueil d'un ou deux passager(s) en fauteuil roulant « dos à la route » : dosseret(s), rambardes et appel(s) du chauffeur spécifiques, et rampe d'accès électrique, avec sécurités et balisage (voir point 9.13) ; dans ce cas, la colonne centrale de la double porte de service n° 2 est supprimée. La minoration du nombre de passagers debout est de 7 unités par passager en fauteuil roulant, sans incidence sur la répartition des charges. (aménagement réceptionné avec autorisation spéciale du Ministère chargé des Transports DSCR).

8.4.2.4 Aménagement permettant l'accueil d'un (ou deux) passager (s) en fauteuil roulant « dos à la route » : dosseret (s) rambardes et appel (s) du chauffeur spécifiques et rampe d'accès manuelle* type « goulottes » ou « palette » ; dans ce cas la colonne centrale de la double porte de service n° 2 est supprimée. La présence d'un passager en fauteuil roulant minore le nombre de places debout de 7 unités, sans incidence sur la répartition des charges.

*Le véhicule ne peut pas démarrer lorsque la rampe est mise en place (cet aménagement satisfait aux dispositions de l'A.M . du 2 juillet 1982 mod.)

8.4.2.5 Rotonde AR 6 places, dans les véhicules « 0-2R-2 »

8.4.2.6 WC sur la plateforme.

8.4.2.7 Rack(s) à bagages.

8.5 Nombres de portes (numérotées de l'avant vers l'arrière) :

8.5.1 latérales :

3 portes doubles de service (2-2-2) dont :

- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1**(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)**
- 1 dans empattement : porte n°2
- 1 dans porte-à-faux arrière : porte n°3

ou : 2 portes doubles de service (0-2R-2)

- 1 dans porte-à-faux avant : porte n°1**(lors de l'utilisation du poste de conduite anti-agression, la porte n°1 est une porte simple)**
- 1 dans empattement : porte n°2 (0-2R-2)

8.5.2 Type de portes : **A 2 vantaux - Louvoyantes intérieures avec commandes de sécurité intérieure et extérieure.**

8.5.3 Fermetures : **Par commande électro-pneumatique ou électrique**

8.6. Emplacement et mode d'ouverture des fenêtres : **Pour les fenêtres de secours, le véhicule 3 portes bénéficie d'une dérogation du Ministère des Transports accordée le 23 août 1995 sous le N° 24 945, aux dispositions de l'article 20.c de l'arrêté Ministériel du 02/07/1982 modifié, et relative à leur répartition.**

8.6.1 Nombre et emplacement :

Au pavillon : En option, 1 ou 2 trappes d'évacuation.

8.6.1.1 Version 3 portes (2-2-2)

Face latérale droite : 4 fenêtres ou 4 fenêtres dont 1 fenêtre double de secours (**avec poste de conduite anti-agression et nombre total de voyageurs excédant 105**).

Face latérale gauche : 7 fenêtres dont 2 fenêtres doubles de secours

Face arrière : 1 fenêtre

8.6.1.2 Version 2 portes (0-2R-2)

Face latérale droite : 6 fenêtres dont 1 fenêtre double de secours.

Face latérale gauche : 7 fenêtres dont 2 fenêtres doubles de secours.

Face arrière : 1 fenêtre.

(Lorsque le véhicule est équipé d'un poste de conduite anti-agression type « RATP » et que ce dernier est utilisé, le nombre de passagers est limité à 95).

8.6.2 Mode d'ouverture : Basculante ou coulissante. Les fenêtres de secours sont de type brisable et la baie conducteur est coulissante.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :

8.7.1 Pare-brise : **verre feuilleté**

8.7.2 Vitres latérales : **verre trempé**

8.7.3 Lunette arrière : **verre trempé**

8.8 Equipement des places assises en ceinture de sécurité : **Non**

en option sur le siège chauffeur (avec une ceinture 3 points)

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : /

Arrière : **assuré par la carrosserie**

9 ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2 incorporés aux feux de croisement

9.2 Feux de croisement : 2 incorporés aux feux de route

9.3 Feux de position:

9.3.1 avant : 2 incorporés aux feux de croisement

9.3.2 latéraux : 5 sur chaque face (en option)

9.3.3 arrière : 2 (feux rouges arrière)

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2

9.5.2 Arrière : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute

9.5.3 Latéraux : 2

9.6 Feux stop : 2 + en option 2 supplémentaires en partie haute

9.6.1 Troisième feu stop central : oui

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 2 feux

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Avant : /

9.8.2 Arrière : 2

9.8.3 Latéraux : 5 sur chaque face (en option, confondus avec feux de position latéraux)

9.9 Feux de détresse : Par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction

9.10 Feux de marche arrière : 1

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Avant : 2 (en option)

9.11.2 Arrière : 1

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2

9.12.2 Arrière : 2

9.13 Dispositif de signalisation complémentaire arrière :

9.14 Feux spéciaux : avec équipement particulier mentionné au point 8.4.2.3, 2 feux clignotants (1 de chaque côté de la porte n°2), fonctionnant lors de la sortie de la rampe et s'éteignant lorsque celle-ci est rétractée.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : **2**

10.1.2 Lave-glace : **2**

10.1.3 Rétroviseurs : **2, extérieurs**

10.1.4 Avertisseur sonore : **1**

10.1.5 Dispositif antivol : **Non**

10.1.6. Extincteur : **1 emplacement pour extincteur de 6 kg (foyers types minimaux 21A et 144B).**

10.1.7 Equipements particuliers :

Chauffage autonome : En option, à combustible liquide

Double vitrage : en option

Climatisation : en option

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur :

Sur tablier avant, à droite dans l'emmarchement de la porte

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification :

Sur la traverse avant droite du châssis

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	N	E	P	S	0	9	D	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur					Descripteur										Indicateur	

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	N	E	P	S	0	9	D	1	0	0	3	0	0	8	9	0

Et s'applique également aux véhicules n° VNEPS09D1000B0015 et VNEPS09D1000B0032

10.2.5 Identification du moteur : **Sur carter cylindres**

11 VISITES TECHNIQUES

11.1- Emplacement de la plaque correcteur : **Sans objet**

11.2 Pression déclarée par le constructeur : **11,5 bar**

11.3 Pression de disjonction : **12,5 bar**

11.4- Pressions aux têtes d'accouplement : **Non concerné**

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : **Essieu 1 : sans Essieu 2 : sans**

11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : **Essieu 1 : néant Essieu 2 :néant**

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation :

Bague de couleur (portant le cas échéant le numéro) fixée sur un des bossages des réservoirs concernés :

COULEUR	AFFECTATION
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Marron	Circuit servitudes et frein de parc

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande d'**IVECO France** 1 rue des combats du 24 août 1944 – porte E 69200 VENISSIEUX, que les véhicules :
- de catégorie internationale **M3**,
- genre **TCP**,
- marque **IRISBUS**,
- type **PS09D1**, variantes:/, versions **6S - 6R**,

livrés :

- carrossés et aménagés, satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type concerné.

L'extension est motivée par :

- la modification des motorisations,
- des réservoirs à carburants, de l'essieu avant à roues indépendantes et du freinage

Nota : Le véhicule bénéficie des dérogations suivantes :
- n° 24945 du 23 août 1995 relative à la répartition des issues.
- n° 27890 du 2 juin 1998 relative à la suppression de la colonne médiane dans le cas des portes doubles de service.
- n° 30919 du 12 avril 2001 relative à l'application de l'article 13 de l'arrêté du 2 juillet 1982 modifié.
- du 25 juillet 2001 relative aux pentes de plancher.

Mentions particulières à reporter sur la carte grise :

Nombre de places assises : - **41 pour les versions 6S** (véhicule à nombre de places variables) - **46 pour les versions 6R** (véhicule à nombre de places variables)

Fait à LYON, le 27 juin 2006

l'attaché à la division des contrôles techniques,

ingénieur de l'Industrie et des Mines

Alain DANIERE

VU, APPROUVE et ENREGISTRE sous le n° L–0058–01-07

Fait à LYON, le 27 juin 2006

Pour le directeur régional de l'industrie, de la recherche

et de l'environnement et par délégation,

l'attaché à la division des contrôles techniques

ingénieur de l'industrie et des mines

Jean-Luc PRAT

27

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

Je soussigné, **IVECO France**, 1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule prêt à l'emploi :

Dénomination

(D.1) Marque **IRISBUS**

(D.2) Type : **PS09D1**

Variantes : /

(1) Version **6S / ~~6R~~**

(D.3) (1) Dénomination commerciale **CITELIS 12**

(E) (2) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type

V	N	E	P	S	0	9	D	1	0	0	3	0	1	5	1	5

(F.1) Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : **19 000**

(F.2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : **19 000**

(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : **Néant**

(G) (2) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 12 225

(G1) (2) Poids à vide national (PV) (kg) : 12150

(J) Catégorie internationale : **M3**

(J.1) Genre national : **T.C.P.**

(J3) Carrosserie (désignation nationale) : **BUS**

(K) Numéro de la réception par type : **L – 0058 – 01 – 07**

(P.1) Cylindrée (cm3): **7 790**

(P.2) (1) Puissance nette maximale (kW) : **180 ~~ou 213~~**

(P.3) Source d'énergie : **G.O**

(P.6) Puissance administrative (CV) : **21**

(S.1) (1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : **version 6S : 41** **~~version 6R : 46~~**
Véhicule à nombre de places variables (voir PV de réception)

(U.1) (1) Niveau sonore à l'arrêt (dB(A)) : ~~Sortie Verticale : 80~~
Sortie Latérale : 84

(U.2) (3) Régime de rotation du moteur lui correspondant (tours par mn-1) :

F2BE3682D*	~~F2BE3682C*~~
1387	~~1587~~

(V.7) CO2 : /

(V.9) (3) Classe environnementale :

0555*0578B	~~0555*0578D~~	~~0555*0578H~~
F2BE3682D*P	~~F2BE3682D*M~~	~~F2BE3682D*N~~
~~F2BE3682 C*P~~	~~F2BE3682 C*M~~	F2BE3682 C*N

- est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci dessus et peut, de ce fait, être immatriculé sans réception complémentaire (voir nota) ;

- sort de nos usines (magasins), le

pour être livré à :

Fait à Lyon Le 27 AVR. 2007

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 92 856 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON

(1) Rayer la mention inutile
(2) A compléter
(3) Rayer la (les) colonne(s) inutile(s)
NOTA : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type.

RAPPEL : Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R.318-5 du code de la route ou toute modification de véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le Service en charge des réceptions.

ATTESTATION D'ÉQUIPEMENT (suivant le Procès-Verbal de Réception par Type n°L – 0058 – 01 - 07 du 27 juin 2006)

Je soussigné, **IVECO France**, 1 Rue des Combats du 24 Août 1944, 69200 VENISSIEUX, Constructeur, certifie que le véhicule, faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus, sort de nos usines équipé :

(2) - d'une configuration de portes : | 2 | 2 | 2 | (version 6S) ~~| 0 | 2 R | 2 | (version 6R)~~
(Voir point 8.5.1 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) - d'une implantation type (1) N° |___|___| avec |___|___| places assises et |___|___| places debout, soit un total de |___|___|___|
(Voir point 8.3.4 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) - d'une implantation permettant (1) | 27 | places assises et | 74 | places debout, soit un total de | 101 |.
(Voir point 8.3.2 et 8.3.3 de la notice descriptive - Carrosserie)

(2) (3) - d'une implantation permettant (1) |___|___| places assises |___|___| places debout et |___| sièges à assises relevables
(Voir point 8.4.2.1 de la notice descriptive - Carrosserie) L'utilisation d'un siège à assise relevable minore le nombre de places debout de 2 unités

(2) - d'un poste de conduite anti-agression « type RATP » qui limite le nombre de passagers à 95 lors de son utilisation : | ~~OUI~~ | NON |

Rappel : **- Dans le cas du 3 portes :** une fenêtre de secours est disposée sur la face latérale droite, pour les véhicules dont **le nombre total de voyageurs excède 105** (Voir point 8.6.1.1 de la notice descriptive - Carrosserie)
- Dans le cas du 2 portes : le nombre de places **est limité à 95, lors de son utilisation,** quelque soit l'aménagement (voir point 8.6.1.2 et 8.3.3.2)

(2) - d'un aménagement permettant le transport d'une personne en fauteuil roulant : | OUI | ~~NON~~ |

(2) - d'un aménagement permettant le transport de deux personnes en fauteuil roulant : | ~~OUI~~ | NON |

Rappel : En présence d'un passager en fauteuil roulant, le nombre de passagers debout est minoré de 7 unités.
(Voir point 8.4.2.3 de la notice descriptive - Carrosserie)

- d'un dispositif antibloqueur de roues (A.B.R.) : | OUI |
(Voir point 7.2.1 de la notice descriptive - Freinage)

(1) *A compléter* (2) *Rayer la (les) mention(s) inutile(s).*
(3) *ci-joint croquis d'implantation & note de calcul de répartion des charges, avec et sans utilisation des sièges à assises relevables.*

Nota : Ce véhicule est conforme aux dispositions des directives :
- 2005/55*2005/78B (Euro 4) avec moteur F2BE3682 D*P et F2BE3682 C*P
- 2005/55*2005/78D (Euro 5) avec moteur F2BE3682 D*M et F2BE3682 C*M
- 2005/55*2005/78H (EEV) avec moteur F2BE3682 D*N et F2BE3682 C*N

Fait à LYON, le : 27 AVR. 2007

IVECO FRANCE
Société Anonyme au capital de 12 656 130 Euros
1, rue des Combats du 24 Août 1944 - Porte E
69200 Vénissieux Cedex
RCS 419 683 818 LYON